



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

OBJET : DCA_025/2025_AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de délégués
en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX AVRIL A 18H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 69

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME IACHEMET, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. PILLIAUDIN, MME BARATTO, M. GARCIA, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 16

MME LAUZZANA, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, MME MAIOROFF, MME GROLLEAU-BONFANTI, M. DUPONT, M. AMELING, MME VEYRET, MME BARAILLES, M. DELBREL, M. ROUX, M. PONSOLLE, M. ALEXIS, M. PROUZET ET M. VALETTE.

Pouvoirs : 14

MME LAUZZANA A MME IACHEMET
M. KLAJMAN A M. SI TAYEB
MME HECQUEFEUILLE A MME FRANCOIS
MME MAIOROFF A M. FELLAH
MME GROLLEAU-BONFANTI A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. DUPONT A M. BRUNEAU
M. AMELING A MME LAMY
MME VEYRET A M. OLIVIER
MME BARAILLES A M. MEYNARD
M. DELBREL A M. GILLY
M. ROUX A M. LE BOT
M. ALEXIS A M. BENAZET
M. PROUZET A M. TOVO
M. VALETTE A M. BUISSON

Secrétaire de séance :

M. ZAMBONI

Date de la convocation
dématérialisée :

VENDREDI 4 AVRIL 2025

Expose :

En application des instructions budgétaires et comptables M57, M4, M43 et M49, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice écoulé.

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement doit participer prioritairement au financement :

- d'un déficit antérieur d'exploitation,
- d'un déficit d'investissement,
- du solde déficitaire des reports N-1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DCA_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

La commission « *Finances* » informée en date du 25 mars 2025,

Le Bureau communautaire consulté en date du 3 avril 2025.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Résultat global de cloture exercice 2024			
	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	67 761 842,50	54 789 092,22	-12 972 750,28
Reports	8 370 512,32	11 749 512,94	3 379 000,62
total investissement	76 132 354,82	66 538 605,16	-9 593 749,66
Fonctionnement	97 673 920,53	109 745 247,22	12 071 326,69
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			2 477 577,03

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1 068		9 593 749,66
001	12 972 750,28	

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		2 477 577,03

- la somme de 12 972 750,28€ en dépense d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », correspondant au déficit d'investissement du budget principal constaté sur l'exercice 2024

- la somme de 9 593 749,66€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » afin d'assurer la couverture du déficit global d'investissement du budget (déficit d'investissement diminué du solde excédentaire des restes à réaliser).

- la somme de 2 477 577,03 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », soit l'excédent de fonctionnement constaté sur l'exercice 2024 (12 071 326,69 €) diminué de la somme affectée au compte 1068.

POUR LE BUDGET ANNEXE DES ZONES ECONOMIQUES

Résultat global de cloture exercice 2024

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	9 561 562,03	6 693 970,45	-2 867 591,58
Fonctionnement	6 859 645,69	6 877 341,34	17 695,65
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			-2 849 895,93

- la somme de 2 867 591,58€ en dépense d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1 068		
001	2 867 591,58	

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		17 695,65

- la somme de 17 695,65€ en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Résultat global de cloture exercice 2024

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	5 373 579,25	4 315 089,08	-1 058 490,17
Reports	2 176 576,90	1 842 398,10	-334 178,80
total investissement	7 550 156,15	6 157 487,18	-1 392 668,97
Fonctionnement	2 090 182,46	3 859 689,49	1 769 507,03
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			376 838,06

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1 068		1 392 668,97
001	1 058 490,17	
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		376 838,06

- la somme de 1 058 490,17€ en dépense d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- la somme de 1 392 668,97€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » afin d'assurer la couverture du déficit global d'investissement du budget,
- la somme de 376 838,06€ en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », soit l'excédent de fonctionnement constaté sur l'exercice 2024 (1 769 507,03€) diminué de la somme affectée au compte 1068.

POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Résultat global de cloture exercice 2024

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	4 574 877,42	4 998 616,78	423 739,36
Reports	1 278 717,25	632 350,00	-646 367,25
total investissement	5 853 594,67	5 630 966,78	-222 627,89
Fonctionnement	4 155 191,69	4 673 616,09	518 424,40
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			295 796,51

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1 068		222 627,89
001		423 739,36
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		295 796,51

- la somme de 423 739,36€ en recette d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- la somme de 222 627,89€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » afin d'assurer la couverture du déficit global d'investissement du budget,
- la somme de 295 796,51€ en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », soit l'excédent de fonctionnement constaté sur l'exercice 2024 (518 424,40€) diminué de la somme affectée au compte 1068.

POUR LE BUDGET ANNEXE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Résultat global de cloture exercice 2024

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	0,00	13 127,16	13 127,16
Fonctionnement	130 732,77	747 193,88	616 461,11
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			629 588,27

- la somme de 13 127,16 € en recette d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- la somme de 616 461,11€ en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
001		13 127,16

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		616 461,11

POUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Résultat global de cloture exercice 2024

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	325 255,09	1 126 358,17	801 103,08
Reports	131 468,70	24 623,62	-106 845,08
total investissement	456 723,79	1 150 981,79	694 258,00
Fonctionnement	9 495 219,06	10 286 204,90	790 985,84
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			1 485 243,84

- la somme de 801 103,08€ en recette d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- la somme de 790 985,84€ en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1 068		
001		801 103,08

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		790 985,84

POUR LE BUDGET PRESTATIONS DE VOIRIE

Résultat global de cloture exercice 2024

Fonctionnement	680 083,07	680 083,07	0,00
	EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		0,00

- Pas de résultat à affecter car la section de fonctionnement est équilibrée.

POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA TECHNOPOLE AGEN GARONNE (TAG)

Résultat global de cloture exercice 2024

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	21 371 565,31	25 844 506,92	4 472 941,61
Fonctionnement	30 513 585,23	23 196 995,36	-7 316 589,87
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			-2 843 648,26

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1 068		
001		4 472 941,61

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002	7 316 589,87	

- la somme de 4 472 941,61€ en recette d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- la somme de 7 316 589,87€ en dépense de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

POUR LE BUDGET ANNEXE MIN

Résultat global de cloture exercice 2024

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	2 047 455,31	1 784 394,40	-263 060,91
Reports	45 464,47	300 000,00	254 535,53
Total investissement	2 092 919,78	2 084 394,40	-8 525,38
Fonctionnement	518 229,31	600 475,74	82 246,43
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			73 721,05

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1 068		8 525,38
001	263 060,91	

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		73 721,05

- la somme de 263 060,91€ en dépense d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- la somme de 8 525,38€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » afin d'assurer la couverture du déficit global d'investissement du budget,
- la somme de 73 721,05€ en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », soit l'excédent de fonctionnement constaté sur l'exercice 2024 (82 246,43€) diminué de la somme affectée au compte 1068.

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 11 / 04 / 2025

Publication le 11 / 04 / 2025

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président



Jean DIONIS du SÉJOUR

Le Secrétaire de séance



Thomas ZAMBONI